Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 19 (1955)

Heft: 73-74

Rubrik: Discussion

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DISCUSSION

ÉTYMOLOGIE ET SÉMANTIQUE DU MOT PATOIS

Décidément, ces deux problèmes sont à l'ordre du jour. Dans un article des Mélanges Ch. Bruneau (Genève, 1954), p. 121-32, intitulé « L'Étymologie de patois », M. O. Jodogne combat une étymologie proposée par moi dans French Studies V (1951), p. 349-52 et en propose une autre à son tour. D'autre part, M. Jacques Thomas, dans un article paru dans Romanica Gandensia (Gand, 1953, p. 93-117) et intitulé « Dialecte et patois », discute les emplois anciens de ces deux termes, en essayant d'en déterminer la signification exacte, qui s'avère très différente de ce qu'elle est aujourd'hui et, pour patois surtout, très variable. Il me sera permis, peut-être, de mettre en regard et de commenter les deux étymologies, soumettant ainsi le différend au jugement éclairé des lecteurs de la RLiR. Au cours de cette confrontation j'aurai plus d'une fois occasion de me référer, comme le fait M. Jodogne, à l'important article de M. Thomas, et de commenter, à mon tour, les exemples que l'auteur nous apporte.

M. Jodogne, au début de son article, résume avec une loyauté parfaite et exemplaire ma thèse, qui est la suivante. Patois se rattacherait au verbe patoier (patiier, pateer, etc.) 'remuer, agiter les pattes', et se serait employé — par une plaisanterie assez conforme à l'attitude générale du moyen âge à l'égard des 'physiquement faibles', témoin les Trois aveugles de Compiègne, ou le Garçon et l'aveugle — pour désigner en premier lieu le 'langage' gesticulatoire des sourds-muets. Par la suite, mais avant que le mot ne paraisse dans les textes, le mot aurait pris des sens plus généraux (tout comme le verbe d'ailleurs, comme nous le verrons) pour signifier 'jargon', 'langage particulier', 'langage rustique', et

^{1.} Article reproduit dans Words and Sounds in English and French (Blackwell, Oxford, 1953), p. 204-08.

même pour désigner le gazouillement des oiseaux et le 'langage' des animaux (La Fontaine).

A l'appui de cette thèse j'ai fait remarquer que, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours (un exemple dans un roman contemporain), il existe en français un emploi plaisant du suffix -ois pour désigner 'une manière de parler' dont j'ai relevé les exemples suivants : ambag(e)ois, beguois, bourdois, bofois, chiflois, degois (< degoisier) gabois, jenglois, jargonnois, jurois (> jurer), lourdois, mocois, sotois, série assez massive, me sembletil, et qui s'est augmentée depuis de trois autres : clerjois (ou clerquois), villenois et gelinois (d'une poule), — en son gelinois le maudist (Montaiglon et Raynaud, IV, p. 182) — et qui s'allonge encore des quatre exemples cités par M. Jodogne à la suite de Sainéan : patelinois, cailletois, regnardois et cornillois. Je prétendais que patois, se rattachant à pat(t)e et patoier, occuperait fort convenablement une place dans cette série, et que patois et patoier formaient une paire tout à fait analogue à bourdois-bourdoier, janglois-jangloier, lourdois-lourdoier.

Voyons maintenant les objections que soulève M. Jodogne à cette thèse. Pour lui, patois < pat(t)e ferait tache dans cette série, dont les membres, dit-il, dérivent de mots simples qui signifient : ou bien ce que l'on dit (ambages, gab) ou bien la manière dont on parle (en chifflant, en jurant). Il ajoute : « nous trouvons aussi des substantifs qui indiquent les êtres que l'on imite : comme un bègue..., comme un sot ». Je ferai remarquer qu'il y a là, de sa part, une légère erreur d'interprétation qui n'est pas sans importance. En effet, dans le conte de Des Perriers d'où j'ai tiré l'exemple :

Il luy respond tantost en language jurois, tantost en bégois,

il ne s'agit nullement d'imitation, mais bien d'un personnage qui « avoit un grandissime défaut naturel, qui estoit de la langue; car il n'eust su dire trois mots sans bégayer ». Y a-t-il vraiment un écart si vaste entre bégois, 'langage de celui qui bégaie', et patois, 'langage de celui qui patoie, qui agite ses pattes pour se faire comprendre'? Certes, comme le dit M. Jodogne, on ne voit dans la série en question aucun autre mot dérivé d'un substantif designant un organe ou un membre: pas de *becquois tiré de bec, pas de *gueulois tiré de gueule. Mais parle-t-on autrement qu'avec bec ou gueule? Quant à *gueulois, si gueuler, au sens moderne de 'crier très fort' existait aux XIIIe-XVIe siècles, un *gueulois, au sens de 'langage vociféré' s'insérerait on ne peut plus commodément dans notre série,

beaucoup plus aisément, il faut le dire, qu'un patois tiré comme le veut M. Jodogne d'une onomatopée (v. plus loin).

Mais M. Jodogne, tranchant dans le vif de la question, soulève deux objections majeures, l'une d'ordre morphologique, l'autre d'ordre sémantique. Examinons d'abord celles-ci. « Je m'attacherai au fait sémantique que l'hypothèse suppose : la transposition méprisante main-patte. De cette transposition au moyen âge, M. Orr ne donne aucun exemple ». Voyons! Est-il vraisemblable que l'ancien français, qui emploie sans sourciller un mot comme conchier au sens de 'tromper', 'moquer', se soit montré plus délicat en cette matière que le français moderne — « à bas les pattes! » — ou que l'italien avec zampa, l'anglais avec paw, l'allemand avec pfote, le russe avec lapa? N'est-ce pas, au contraire, une tendance commune au langage populaire ou familier de tous les peuples que ce penchant pour la 'cacophémie'? Mais nous n'avons nul besoin de faire intervenir des considérations 'panglossiques'. Le verbe patoier que M. Jodogne fait dériver d'un pat onomatopéique, tout en admettant « que le substantif patte a pu (!) l'influencer » — se trouve, de toute évidence, dans le même rapport avec pat(t)e que jamboyer 'remuer les jambes, gigoter', avec jambe, que langoyer avec langue, que manoyer avec main. Or, pour admettre l'équivalence médiévale main-patte il suffit de lire sans parti pris le texte suivant cité par Godefroy:

Aubert vint devant la boucherie pour y vendre un petit de char; et la survint un jeune enfant qui prist a patoier et menoyer de la dite char.

Godefroy traduit : 'manier'. L'équivalence des deux verbes semble en effet parfaite. A en juger par l'ordre des mots, patoier n'est pas plus expressif que son synonyme. Il a visiblement perdu sa valeur péjorative originelle. Dans l'exemple tiré de Christine de Pisan, également cité par Godefroy, nous constatons la même neutralisation du terme :

Ne laissa pas aussy pour la pueur... que elle ne prensist a paloyer les corps, puis les autres, en cerchant celluy que elle amoit.

Le mot n'a-t-il pas ici la même signification que manoier dans cet exemple des Miracles de saint Éloi.

De chief en chief le cors tasta Et manoia secretement?

Constatons d'ailleurs que cette neutralisation du sens et cette parfaite

équivalence des deux termes sont attestées dans le lexique latin-français Aalma (écriture de la fin du xive siècle), publié par M. Roques dans le Recueil général des lexiques français du moyen âge, vol. II, où on lit (p. 296) palpo-manier, patoier. Nous concluons donc, pour ce qui est de la sémantique de patoier que, s'il était au moyen âge synonyme de manoyer, pat(t)e était nécessairement synonyme plaisant de main. Nous concluons en outre que si patoier, comme jamboyer, signifie 'remuer, agiter les jambes', — et ici il faut citer le texte d'Aliscans (v. Godefroy)

Fiert la paiene que le cors li peçoie; Elle chiet morte et s'estent et *patoie*. Dist Renouars: Jesez vous toute coie, Vielle punese! gardez que ne vous oie!

où visiblement il s'agit du remuement des membres de la victime dans les affres de la mort (de là le « jesez vous toute coie » de Renouard) — patoier a pu très bien se dire, a dû se dire, avec le sens 'agiter les mains'. Mais ici encore il y a eu évolution, neutralisation, car comment expliquer autrement l'exemple de Gautier de Coinci (v. Godefroy):

Si laidement le rebouloit Et pateoit vers lui ses pates,

où pateoit a simplement le sens de 'agitait'?2.

- 1. Le lexique de Douai, l'Abavus I de M. Roques (ouvr. cit. vol. I), donne, lui, palpitare-patier; celui d'Evreux, palpare-taster, palpitare-patier; du Vatican, palpare-taster vel flater; ceux de la B. N. (Lat. 7692) et de Conches, palpare-taster vel lober, palpitare-pateer. Palpitare dans ces exemples doit s'entendre comme le fréquentatif de palpare.
- 2. Grâce à la grande obligeance de mon ami A. Långfors, je suis à même de placer ce passage dans son contexte, lequel ne laisse subsister aucun doute sur le sens du verbe. Il s'agit d'un mauvais 'provoire' fort adonné au péché de luxure :

Assez souvent li avenoit
Pour son pechié, pour sa malice,
Qu'il veoit en mi son calice
Un grant crapaut lait et hideus.
Tant par ert noirs et tenebreus
Que li venin ors et puans
Par mi la gueule li bouloit.
Si laidement le rebouloit
Et pateoit vers lui ses pates
Qu'avoit plus noires que savates
Que por un peu n'issoit de sens.

121

Voyons maintenant la question morphologique. Patoier, nous dit M. Jodogne, aurait donné comme substantif postverbal patoi sans s. En effet, et je l'ai dit avant lui. Mais M. Jodogne peut-il raisonnablement récuser la forte attraction analogique de la série en -ois, qui a fait tirer d'un verbe degoisier un degois, 'gazouillement' et qui a transformé un bofoi 'arrogance', 'ostentation' (sens normal et courant) en un bofois 'langage arrogant'? Y a-t-il la moindre invraisemblance à supposer cette attraction assez forte pour faire généraliser le cas sujet, patois, aux dépens de *patoi, cas régime?

J'ose donc affirmer que, loin de faire tache dans notre série en -ois, patois s'y insère de plein droit et qu'il n'y a pas jusqu'à son emploi avec le sens de 'comportement grossier', et ensuite de 'comportement' tout court, qui ne trouve son parallèle à la fois sémantique et syntaxique chez d'autres membres de la série. Que l'on veuille bien considérer les textes suivants, tirés tous du Godefroy:

Il a le guez a la cusuyne Se jaune bec en son sotois

(Farce de la pippee)

Partout le suit, il l'aime bien En son folois.

(Miracle de Notre-Dame)

Si j'avoye ma fleute a troys troux Dont je m'esbas *en mon lourdois*.

(Mist. du v. Test.)

Dans ces trois exemples, il s'agit évidemment non pas de 'façon de parler' mais de 'comportement', 'manière de se conduire'. Or, voici un exemple de *patois* employé d'une manière identique. Le héros de la XX° des *Cent nouvelles nouvelles* est un jeune homme « lourd et peu saichant ». Il fête sa belle-famille :

« Et les servit grandement *en son patois*; a ce disner faisoit tres bonne et joyeuse chiere. On beuvoit a luy, il beuvoit aux aultres, c'estoit merveilles qu'il estoit gentil compaignon. »

Les raisons de ces réjouissances? C'est qu'il avait, au grand bien de sa jeune épouse, « exécuté le conseil du medecin tout en lourdois ». Pourrait-on souhaiter une meilleure preuve que patois est bien de la même espèce que lourdois, qui l'accompagne dans le même texte, que sotois, qui, comme lourdois, est bien attesté avec la valeur de 'sot langage', et

que folois, quoique pour ce dernier, jusqu'à présent, je ne puisse citer d'exemple où il figure avec une valeur 'linguistique'?

Ce parallélisme, pourtant, tout assuré qu'il est, laisse intact le problème sémantique que présente cette signification de patois, problème qu'a étudié M. Jacques Thomas et que M. Jodogne a repris à sa suite. Deux textes nous présentent un emploi de patois analogue à celui des Cent nouvelles nouvelles cité plus haut. Le premier en date (xive siècle) est celui du Roman de Perceforest, que je cite d'après la version fournie par M. Jodogne:

Sy perceus venir de la forest une merveilleuse singesse, grande et laide sans comparoison, et la sieuvoit tant de singes que sans nombre et, pour ce, se a celle fois je fus esbahis, n'en aiés merveille, car ilz faisoient contenance en leurs patois ¹ de moy mettre a mort.

M. Jodogne, faisant valoir que plus loin dans le texte il s'agit d'un singe (un seul, notons-le bien!) qui barbetoit « comme s'elle vousist dire : « vecy ma demeure », affirme qu'il ne lui est « pas interdit de comprendre en leurs patois comme signifiant ' par leurs façons de parler ' ». Je crois que tout lecteur non prévenu sera d'accord avec M. Thomas pour comprendre, vu l'expression faisoient contenance, qu'il s'agit ici de « 'l'attitude', du 'comportement' » de la troupe des singes, de leurs gestes dont d'ailleurs il a été question, nous dit-il, plus haut dans le texte (« faisans maintes fieres contenances »).

Le second texte, celui de la *Chronique Scandaleuse* (fin du xve siècle) « nous apporte, pour citer M. Thomas, une mention de *patois* assez difficile à commenter ». Le voici :

Et disoit on que plusieurs femmes y aloient curieusement de nuit et de jour, qui se garnissoient *en leur patois* de pierres, cendres et couteaulx mucez, pour fraper ceulx qui le vouldroient nuire...

L'explication qu'en propose M. Thomas me paraît tout à fait plausible, à la réserve du premier chaînon (v. plus bas) de sa chaîne sémantique : « Depuis 'langage par gestes, attitude, comportement', ou 'manière d'agir', on peut glisser assez facilement jusqu'à 'manière' tout court ». La traduction serait donc « à leur manière ».

Pour M. Jodogne, au contraire, patois désignerait ici — « Je m'aventure, dit-il, dans les suppositions » — une pièce de vêtement servant de poche. Le mot serait « un dérivé de patte avec le sens fréquent qu'a ce

^{1.} Une autre version imprime leur patois.

mot en français et dans les dialectes : bande d'étoffe avec boutonnière, lange ». Je dois avouer que la syntaxe que représenterait « se garnissoient en leurs poches de pierres, cendres et couteaulx » me paraît un tantinet insolite, moins insolite pourtant que ne seraient des poches qui contiendraient non seulement des pierres, des cendres et des couteaux cachés, mais aussi — car c'est ce que dit le texte complet tel qu'il est cité par Godefroy — autres ferremens et bastons!

J'ai fait plus haut des réserves sur le premier chaînon de la chaîne sémantique proposée par M. Thomas, car le passage de 'langage par gestes' à 'attitude, comportement' me semble non pas impossible, mais malgré tout, assez étrange, et cela en dépit des cas de sotois, folois et lourdois, tous les trois, à la différence de patois, solidement appuyés sur un adjectif. l'incline à croire, au contraire, que patoi(s) comportait, dès sa création, les deux sens de 'gesticulation' et 'conduite'. Ce qui revient à dire que de très bonne heure verbe et substantif avaient pu être employés sans comporter la nuance dépréciative qu'ils devaient à leur origine métaphorique. En effet, qui pense aujourd'hui à la bassesse d'origine d'un reculer ou d'un pétiller ? Qui, au moyen âge, pensait nécessairement au verbe qui est à la base de conchier, 'moquer', 'tromper'. Certes, vu la persistance de l'équivalence patte-main, la métaphore sous-jacente à patoi(s) et patoyer pouvait faire persister aussi, dans certains milieux ou dans certaines régions, la nuance péjorative originelle, ce qui expliquerait que pour Cotgrave encore patois signifie « gibberish, clownish language, rusticall speech (or behaviour) ». Mais les exemples anciens de patois où cette nuance est absente sont assez nombreux et probants. Avant de les examiner, précisons notre pensée à l'égard de patoier > patoi(s), 'comportement'.

Patoier était un synonyme complètement 'neutre' de manoier, au sens de 'palper', témoin les textes cités plus haut. Or, manoier, avec ou sans le pronom réfléchi, s'employait pour signifier 'se comporter', 'se conduire', sans doute avec la nuance de 'manœuvrer' ou 'manigancer':

Il me sovient mult bien comment tu te manoie (sic)

(Doon de Maience; cit. Godefroy)

Et li quars [amoureux] la va raprochant [la dame]

Au plus bel qu'il set menoier.

(Lai du Conseil, dans Lais inédits..., éd. Fr. Michel, var. p. 236

1. Ou d'un dépouiller : dépouiller un registre, anglais 'to comb through a register' (v. Words and Sounds, p. 112).

Quoi de plus naturel, étant donné son équivalence avec manoier dans l'une de ses significations, que patoier ait partagé avec lui ce deuxième sens, qu'il ait pris lui aussi la signification de 'se comporter' ou de 'manigancer' et que son dérivé patoi(s) ait pris et gardé le sens de 'comportement', 'maintien', ou, avec la nuance dépréciative conservée, 'comportement grossier' ou même 'manigance'.

J'en arrive aux emplois anciens de patois au sens 'linguistique'. Un certain mystère entoure le couplet du Roman de la Rose cité par Littré d'après l'édition de Méon:

Lais d'amors et sonnés cortois Chantoit chascun en son patois,

Car le Ms. B. N. fr. 25,523, considéré comme la source de l'édition de Méon, omet, nous dit M. Thomas, ce passage. En son patois, pour en lor serventois de l'édition Langlois, se trouve bien, nous dit le même auteur, dans l'édition imprimée de G. Le Roy, mais celle-ci n'a pu être la source de Méon, vu que le premier vers du couplet chez Le Roy nous offre la leçon

Laiz d'amours et sons tres courtoys.

Méon a-t-il inventé sa version? Cela est peu vraisemblable; vu surtout que le Recording of byrdes-patois que M. Thomas a relevé chez Palsgrave nous atteste l'emploi de patois pour le gazouillement des oiseaux, et que jargon et latin sont bien attestés dans le même emploi. Force nous est, je crois, malgré les réserves de M. Thomas, d'accepter cet exemple comme le premier en date. M. Jodogne, d'autre part, a raison en soutenant que patois ici ne comporte aucune nuance dépréciative qui puisse confirmer l'origine plaisante que je lui attribue. Mais je rappelle que le verbe patoier a subi la même neutralisation et que, tout comme le mot jargon, patois pouvait être ou péjoratif ou 'neutre' selon le contexte, péjoratif appliqué aux hommes, 'neutre' appliqué aux animaux. C'est ce qui semble ressortir de l'exemple du Tournoi de Chauvency (fin du xIIIe siècle),

Ausiment crie comme beste Li hiraus en son faus patois.

1. Palsgrave a eu entre les mains un très ancien texte du Roman de la Rose qui lui fut montré « dans la bibliothèque du Guildhall par maistre Gyles, jadis maître de français du roi régnant». Édition Genin, Introduction, p. 14.

DISCUSSION I 25

où il est difficile de ne pas être d'accord avec M. Delbouille, éditeur du texte, pour comprendre « parler (sens péjoratif) ».

M. Thomas au contraire croit que le sens péjoratif est nullement exigé par le texte : « au contraire, nous dit-il, la présence de l'adjectif faus nous ferait plutôt admettre que le terme patois avait une valeur neutre ». « On comparera utilement, nous dit-il en note, le texte de Bretel à ces vers de 1160-70 :

Un faus français sai d'Angleterre Ke ne l'alai ailurs quere. (La vie d'Édouard le Confesseur, éd. Södergard).

Je ferai remarquer cependant qu'ici il s'agit bien d'un faux incontestable et parfaitement justifié, alors que la variante en son fol patois que donne Godefroy du passage du Tournoi nous invite à croire que dans le faus de l'édition Delbouille il s'agit de la forme picarde ou wallonne de fols: (cf. Aucassin et Nicolette, éd. M. Roques, p. 30: Di va! fau, que fais tu ci?, et p. 3: Di va! faus, que vex tu faire?). Il est d'ailleurs naturel, s'il s'agit d'un fou, que la réponse faite au 'hiraut' par Sotin ait été faite, comme dit le texte, en sotois!

Quoi qu'il en soit, l'exemple de *patois* que nous offrent certains mss du *Trésor* de Brunetto Latini, là où d'autres portent *raison* ou *langue*:

Et si aucuns demandoit pourquoi cis livres est escris en roumanç, selon le patois de France, puis que nous somes italien je diroie...

est probant; visiblement, que le mot soit dû à un scribe où à l'auteur lui-même, il est ici employé sans la moindre nuance péjorative. Mais que signifie-t-il au juste? Certainement pas ce qu'il signifie aujourd'hui. Mais a-t-il, comme le veut M. Thomas, le sens « plus général de ' langue' ou 'langage' »? Je crois que M. Thomas, et M. Jodogne après lui, ont commis ici une légère erreur d'interprétation en négligeant le contexte immédiat où le mot se trouve, et que le sens de 'langage particulier' lui conviendrait mieux. Il suffit en effet de supprimer la virgule après romanç pour comprendre « en vulgaire roman selon la forme particulière de ce vulgaire (c.-à-d. selon le langage particulier) qui se parle en France ». Si tel scribe a cru devoir remplacer patois par un autre mot, langue ou raison, n'est-ce pas qu'il aura été gêné par un mot qui risquait d'être interprété dans un sens péjoratif, avec une valeur, c'est-à-dire, qu'il conserve encore jusqu'à Cotgrave -gibberish? Les autres exemples cités par M. Tho-

mas et antérieurs au xvII° siècle, époque où, nous dit-il avec raison, l'acception moderne, patois, 'parler de paysans', est déjà acquise, sont d'une interprétation moins difficile. Dans l'exemple de 1508:

Des autres points du songe dessu[s] dit, Ung droit chartier l'entent en son pathoys,

le sens 'langage' se nuance d'une idée de grossièreté — rappelons-nous le clownish de Cotgrave — : 'ung droit chartier' n'était guère un modèle d'élégance. Je vois aussi dans la syntaxe quelque chose qui rappelle le en son patois des Cent nouvelles nouvelles, à faire croire presque à une confusion des deux sens 'à sa façon' et 'en son langage'.

Palsgrave (1530) nous apporte la définition « Pratlynge, the speche of yonge children », le 'babil des enfants', en plus du « Recordyng of byrdes » cité plus haut, deux sens parfaitement d'accord l'un avec l'autre.

Chez Noël du Fail, comme le dit M. Thomas, la restriction moderne du terme s'ébauche déjà, tout au moins dans l'un des deux exemples qu'il nous apporte :

... en disant selon le patois du pays, Palle va ollu.

Je ferai remarquer cependant que le sens 'parler particulier' y est toujours sensible, ainsi que dans la définition qu'en donne Richelet (1680) et que cite M. Thomas: « Sorte de langage grossier d'un lieu particulier ¹ et qui est différent de celui dont parlent les honnêtes gens ».

Rien ne s'oppose, non plus, à ce que l'on voie cette nuance de 'particularité 'dans l'autre passage de du Fail, où il s'agit de

... aller rondement à la besongne, parler son vray patois et naturel langage, sans le pourfiler et damasquiner...

où il est légitime de traduire son vray patois par 'son vrai langage personnel', à moins toutefois que nous n'ayons affaire ici à un emploi adjectif, comme dans le dernier exemple du xvi siècle que cite M. Thomas, celui de Brantôme et que j'abrège ici:

1. Le passage suivant des Contes et Discours d'Eutrapel (éd. Assézat, I, p. 302) nous aide à comprendre le sens que Du Fail donne ici à patois : «... leur disant en langage de sa nativité, qui estoit le Lambalois : Save quo li a, je vous taperé des soufflets, oay ». Ailleurs (t. II, p. 59), il emploie le mot pour désigner une langue de pure fantaisie, inventée pour interroger un accusé qui prétendait ne pas parler le français : « Puis recommençant son interrogatoire par le mesme patois, le prisonnier luy respond de mesme... ».

DISCUSSION 127

... ainsy qu'il jettoit fort des yeux fixement sur ces belles dames, il luy dit en som patois langage,

et qu'il ne faille lire avec une virgule, « son vray, patois et naturel langage » ¹, où *patois*, adjectif comme *vray* et *naturel*, aurait la signification « qui lui est propre », sens qui convient parfaitement au texte de Brantôme.

Peut-on concilier toutes ces données — sémantique variée de patois substantif, emploi adjectif du mot - avec le rapport que je suppose entre patois et le verbe patoier? Je crois qu'on le peut. Rappelons-nous tout d'abord que pendant un bon millénaire les renseignements sur le roman de France sont plutôt rares! Nous pouvons cependant supposer avec une certaine vraisemblance a) que l'équivalence patte-main (v. plushaut, p. 119) existait bien avant l'apparition de nos premiers documents littéraires; b) que le verbe patoier également s'employait de très bonne heure à la fois pour 'remuer les pattes' et pour 'agiter les mains'; c) que ce verbe était comme fait exprès pour désigner plaisamment la conversation par gestes nombreux et variés des sourd-muets; d) que ceverbe pourrait dégager un *patoi (cas sujet patois) lequel, favorisé par les substantifs en -ois, sinon né sous leur influence, prend un s aux deux cas pour désigner, comme ces mêmes substantifs (les mots comme anglois, tiois, sarrazinois, etc. paraissent, on le sait, de très bonne heure), un genre de langage, en l'espèce, le 'langage 'des sourds-muets.

Mais patois ne cesse pas pour autant de rester en rapport sémantique avec patoier, son chef de file. Or ce verbe a évolué. Tout comme le verbe gemmer qui peut signifier simplement 'orner' de sorte que l'on a pu dire gemmer de gemmes, patoier nous l'avons vu, a pris le sens de 'agiter' (Pateoit vers lui ses pates). En outre, il est synonyme de manoier aux sens de 'toucher' et de 'se comporter'. Patois a dû évoluer, lui aussi, perdre lui aussi son attache précise avec patte pour n'indiquer qu'un langage particulier, par exemple le babil des enfants ou le 'jargon' des oiseaux, ou bien d'autre part 'un langage rustique ou grossier'. Suivant son chef de file, il prend aussi le sens de 'comportement' nuancé plus ou moins d'une idée de 'grossièreté' ou de 'rusticité'. Enfin, bien intégré psychologiquement dans la série plaisante en -ois qui désigne

^{1.} Du Fail, homme de loi, abuse des synonymes, mais les présente normalement parcouples. Parfois, cependant, par exemple aux pages 250-251 du tome I de l'édition. Assézat, il nous offre des séries de trois en assez grand nombre.

des formes de langage, il devient, comme un certain nombre des mots de cette série, sotois, lourdois et tous les mots — anglois, françois, etc. — qui remplissent la même fonction, adjectif lui-même, adjectif dont on ne s'étonne pas que le sens soit imprécis, vu les avatars sémantiques du substantif, mais qui semble bien avoir gardé à la fois quelque chose des nuances de 'grossièreté' et de 'particularité' que ce dernier avait conservées.

En face de cette construction synthétique, fondée, me semblet-il, sur des réalités humaines qui n'ont rien d'hypothétiques, et étayée par des textes, se dresse la solution quelque peu imaginative de M. Jodogne.

Pour M. Jodogne patois est un dérivé d'un pat onomatopéique, qu'il imprime sans astérique et qu'il croit discerner d'abord dans l'hapax paticle qui se trouve dans trois mss du fabliau Les trois aveugles de Compiègne mais qui se lit praticle dans le quatrième et dernier ms. de ce texte. Voici le passage en question :

Et li avugle du solier
Furent servi com chevalier.
Chascuns grant paticle menoit,
L'uns a l'autre le vin donoit;
« Tien, je t'en doing, aprés m'en done;
« Cis crut sur une vigne bone ».

On voit mal comment un mot qui s'emploie avec le verbe mener (cf. mener joie, mener deuil, mener soulas, mener triste vie) puisse se rapporter au langage des aveugles, même si l'on admet avec M. Jodogne que « le bruit des voix est loin d'être exclu » de ce « paticle », que Godefroy traduit en effet par « joie bruyante, fracas ». On voit mal aussi, en dépit des similarités de la situation décrite, quel est le soutien trouvé par M. Jodogne dans le texte des Cent nouvelles nouvelles où en son patois, pas plus que dans les exemples de Perceforest et de la Chronique scandaleuse, ne semble avoir aucun rapport avec le langage. On pouvait croire que la variante praticle serait gênante pour M. Jodogne. Au contraire, cette variante lui fait penser « au moyen bas allemand präten, néerlandais xve siècle praten ' parler', qui est expliqué aussi par une onomatopée dans le Woordenbock der Nederlandse Taal ». Là encore, on comprend difficilement à quoi le prat- de praten peut servir dans une étude des évolutions de l'onomatopée pat. Et le commentaire « une onomatopée

DISCUSSION I 29

peut être commune (sic) à plusieurs langues de groupes voisins » n'est guère pour nous éclairer. Prat- serait-il donc une variante de Pat-?

Patois, pour M. Jodogne, serait « le résultat d'une formation onomatopéique avec le sens premier « façon de parler bruyamment ». Mais pourquoi « bruyamment » ? Il n'y a rien de ' bruyant ' que je sache dans präten, praten, ' parler', ou dans l'anglais to prattle que M. Jodogne vient aussi de citer à l'appui de sa thèse. C'est que M. Jodogne a besoin de la notion ' bruit ' pour associer le mot patois à un certain nombre de mots visiblement onomatopéiques mais d'un tout autre ordre comme nous le verrons.

Patoier nous dit ensuite M. Jodogne « n'est guère plus proche de patte que patois ». Pour lui, « tel qu'il se dégage des premiers exemples connus, il signifie 'remuer, frapper du plat'». Je n'insiste pas sur l'étrangeté de cette interprétation, j'invite seulement le lecteur à relire sans parti pris les textes cités plus haut. Dans celui d'Aliscans (Elle chiet morte et s'estent et patoie) M. Jodogne est bien obligé d'admettre que la paysanne « a agité les jambes probablement » et va jusqu'à dire, bien à contrecœur semble-t-il, que « le mot patte a influencé (sic) le sens de patoier », mais ajoute-t-il « 'remuer, frapper du plat 'me paraît être le sens fondamental ». Je vois ici plutôt deux sens qu'un seul, et, s'il y en a deux, ils ne peuvent être également 'fondamentaux'. Mais le sens 'frapper du plat' est important pour M. Jodogne car c'est là le trait d'union qui lui permet de faire entrer en ligne de compte l'expression patic, patac dont il cite trois exemples tardifs (xve ou xvie siècle) et qui est indiscutablement onomatopéique (Frappant sur eulx, patic, patac), celle de patatin patatac qui « est peut-être de la filiation de patic patac », et celle du moderne patati, patata, défini par Littré: « onomatopée pour exprimer un babil insignifiant et ennuyeux ».

« Ainsi, poursuit M. Jodogne, le groupe phonétique pat a effectivement servi à un mouvement rapide et aussi à un babil. On y a recouru pour former patic patac; une seconde fois peut-être pour patatin patatac devenu et patati et patata si cette expression ne descend pas de la première. » Je n'insiste pas sur l'interprétation quelque peu forcée que donne M. Jodogne des trois exemples, assez variés d'ailleurs, de patic patac. Je ferai remarquer seulement que cette expression doit sa valeur évocative tout autant à la seconde qu'à la première syllabe. Connaît-on un suffixe -ic, ou -ac en français? Ne répond-on pas en français du tac au tac, quelquefois même du tic au tac? Que devient donc dans cette

combinaison l'onomatopée pat? Assez peu de chose me semble-t-il, base un peu branlante, dirais-je, pour une construction étymologique. Ainsi, c'est avec une certaine hésitation que l'on suivra M. Jodogne pour faire venir de cette onomatopée non seulement patoier — devenu maintenant (p. 131) « verbe de mouvement que le substantif patte a pu influencer » — et patois, mais aussi le verbe patel(l)er, enregistré par Palsgrave et Cotgrave avec le sens de 'pépiement des jeunes oiseaux s'exerçant à chanter 'et dont la forme patiler, employée par Walter de Bibbesworth pour désigner le gloussement des poules, semble une simple variante. S'il est vrai, comme le dit M. Jodogne, que « c'est bien par l'onomatopée que s'expliquent la plupart des vocables qui concernent le cri des animaux », encore faut-il distinguer entre des onomatopées imitatives tels cocorico, coucou, pépier, etc. et celles tirées par métaphore d'un autre domaine, tels jargonner, babil, et s'appliquant à des oiseaux. Pateler, je suppose — M. Jodogne est peu précis sur ce point — serait de la seconde espèce, car, phonétiquement il évoque assez mal le pépiement des oiseaux 1. Dans ce cas il n'y a rien d'invraisemblable à voir dans patel(l)er, patil-(l)er, des variantes d'un *patoier généralisé au sens de 'jargonner' — comme patois a celui de 'jargon' — variantes à valeur diminutive et appropriées précisément au 'patois' des 'oiselets'.

I. Orr.

I. Il n'y a rien à tirer du fait que Palsgrave fournit la forme je patelle, traduit par « I chytter, as a yonge byrde before she can synge her tune ». Tous les verbes sont présentés ainsi par Palsgrave, qu'ils concernent ou non des activités humaines, témoin I chyne, as the yerthe dothe, whan it openeth in the sommer season; I chyppe, as ones handes do... with the Marche wynd, sur la même page de l'édition Genin.